



RÉSEAUX SOCIAUX où en êtes-vous ?

**Quelques clés pour mieux maîtriser
les réseaux au quotidien**

Ce livret a été produit et financé par le Conseil départemental de l'Oise.

www.internetsanscrainte.fr

Un jeu : www.2025exmachina.net



Gestion du profil

Qui suis-je ?

Mon profil, c'est mon identité, mon image publique... Doit-on tout savoir de moi ?
Qui peut avoir accès à mes informations ?

CE QUE DIT LA LOI

Ne vous amusez pas à utiliser le compte de quelqu'un d'autre ou à créer un profil sous son nom. L'usurpation d'identité est en effet sévèrement punie par la loi, surtout si elle s'accompagne de publications illégales comme des injures ou des propos diffamatoires (1 an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende - d'après l'art. 226-4-1 créé par la loi n°2011-267 du 14 mars 2011).

ASTUCE : Si vous souhaitez corriger des informations inexactes à votre propos ou effacer vos données parce que vous ne souhaitez pas qu'elles soient utilisées, vous avez la possibilité de faire une réclamation auprès de la CNIL.



RECOMMANDATIONS

- Lors de votre inscription et lorsque vous modifiez votre profil, ne répondez qu'aux questions qui n'empiètent pas sur votre intimité. Par exemple, est-il nécessaire de donner votre adresse, votre religion ou bien encore votre situation amoureuse ?
- Utilisez les options de confidentialité, paramétrez qui peut voir vos publications, photos, informations diverses (public, amis, personnalisé).
- Vérifiez régulièrement ces paramètres, ils peuvent avoir été modifiés lors de mises à jour du réseau.



www.internetsanscrainte.fr

www.cnil.fr

TRAJALERE

CEMEA

OISE

Internet
Sans
Crainte

Gestion du profil

Définition de « L'identité numérique »

C'est le lien entre une personne et son entité virtuelle, sa représentation dans les univers numériques. Chacun doit désormais gérer une identité numérique constituée des informations, des contributions qu'il ou elle laisse sur le net.

Les identités numériques sont diverses

Par exemple, l'utilisation de son profil pour se décrire, se construire une image favorable auprès des autres, ou encore au travers d'un avatar pour évoluer dans un monde virtuel...

L'identité numérique... « qui on est, qui on connaît, ce que l'on fait et... où on est »

Quelques éléments clés pour apprendre à gérer (construire) son profil

Configuration

- Prendre le temps d'explorer les options disponibles sur le site. Ne pas se contenter des options par défaut.
- Se poser les bonnes questions : qu'est-ce que je veux montrer ? A qui ? - Public ou privé ? Ce n'est pas le même type d'échange.

Données personnelles

- Inutile, à l'inscription, de fournir les informations facultatives.
- Ne livrer qu'un nombre limité d'informations personnelles, et surtout pas ses coordonnées, son numéro de téléphone, etc.
- Lire les conditions générales d'utilisation, même si elles sont longues !
- Ne pas mentir sur son âge. Les filtres par âge sont aussi là pour vous protéger.
- Eviter la publication de textes ou d'images dévalorisantes qui pourraient être utilisées plus tard, par exemple par vos futurs employeurs.

Mots de passe

Veiller à ne pas en choisir de trop simples (ex: votre date de naissance ou le prénom d'un proche). Privilégiez des mots de passe différents pour chaque site sur lequel vous vous inscrivez. Pensez à verrouiller votre ordinateur et à vous déconnecter de votre compte quand vous quittez votre ordinateur (sinon n'importe qui pourrait poster des contenus à votre place).

Sites ressources sur le sujet

<http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils>

1	Quels sont les 3 réseaux sociaux les plus utilisés par les 11-14 ans ?
2	Mon profil sur Internet, c'est : A : ma photo - B : mon nom, mon prénom et mon pseudo. C : toutes les informations me concernant.
3	Vrai ou faux ? Supprimer son compte Facebook est immédiat.
4	Quel est le mot de passe le plus sécurisé ? A : CaVsioYe78 - B : zpra%94MVT - C : Jean-Marc56
5	Quel âge doit-on avoir pour s'inscrire sur Facebook ?
6	Pourquoi Facebook impose un âge minimum pour ouvrir un compte ?
7	Vrai ou faux ? Le règlement général sur la protection des données (RGPD) autorise un site Internet à utiliser les données personnelles des internautes de plus de 16 ans.



Protection des données personnelles et traces

CE QUI EST SUR INTERNET reste sur Internet

**Autant éviter que mon futur employeur
tombe sur mes vieux dossiers...**



ASTUCE : Internet c'est aussi une gigantesque mémoire capable de conserver la moindre information pendant des années. Vous avez le droit de demander la suppression de certaines informations. Pensez-y.

CE QUE DIT LA LOI

Un consentement est exigé pour le traitement de vos données à caractère personnel. Ses conditions sont définies aux articles 4 et 7 du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018.

Concernant les mineurs, l'art. 7-1 de la loi « Informatique et Libertés » qui a été mise à jour en mai 2018 suite à l'entrée en application du RGPD, mentionne qu'ils peuvent consentir seuls à un traitement de données à caractère personnel à compter de l'âge de quinze ans. Une autorisation parentale est demandée si cet âge n'est pas atteint.

Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr>



RECOMMANDATIONS

- Limitez et surtout choisissez les traces que vous laissez. C'est encore le plus efficace.
- Une fois publiées, les données peuvent être copiées, recopiées, republiées. Réfléchissez avant de publier !
- Pour faire supprimer des images ou infos problématiques, commencez par demander à la personne qui les a mises en ligne de les retirer.
- En l'absence de réponse, adressez-vous au responsable du site.
- Et si cela ne suffit pas, saisissez la CNIL.



www.internetsanscrainte.fr
www.cnil.fr

TRAJALERE

CEMEA

OISE

Internet
Sans
Crainte

Amis et groupes

La course aux amis on n'y gagne pas forcément

Sur les profils et plus encore dans les groupes,
les amis de mes amis sont-ils toujours mes amis ?

CE QU'ON EN DIT...

L'homme est un être social... jusqu'à un certain point !

Une étude, réalisée par Robin Dunbar dans les années 90, montre que le nombre d'amis avec lesquels une personne peut entretenir une relation stable à un moment donné de sa vie est de 150 environ. Au-delà, pas moyen de vraiment établir des relations actives. Faites un peu de tri !

ASTUCE : Vous avez aussi le droit de dire non ! Avant d'accepter un nouvel ami, regardez son réseau, renseignez-vous, ça évitera les curieux et la mauvaise compagnie.

RECOMMANDATIONS

- Même dans les groupes les plus drôles, faites preuve de savoir-vivre.
- Pas drôle et illégal. Evitez de créer ou de fréquenter des groupes qui visent une personne en particulier.
- Sur votre mur, contrôlez régulièrement les commentaires.
- Des propos qui dérapent ? Rappelez à l'ordre leur auteur ou bloquez-le.
- Si vous trouvez un groupe raciste, homophobe... signalez-le au réseau social, qui est tenu de le supprimer rapidement.



www.internetsanscrainte.fr

www.cnil.fr

TRAJAIERE

CEMEEA



Internet
Sans
Crainte

La course aux amis, on n'y gagne pas forcément

C'est quoi « un ami » à l'ère des réseaux sociaux numériques et des applications, Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, Google+... ?

Quelqu'un qui figure sur sa liste de contacts ? Un inconnu auquel on peut tout dire ? Un pseudo que l'on aimerait bien rencontrer physiquement un jour ? Une oreille dans le désert informatique ? Tous ces amis-ci sont-ils du même ordre et à traiter de la même façon ?

Il est indispensable de se constituer des listes séparées d'amis, avec lesquelles on communiquera différemment.

Attention aux termes utilisés dans les paramètres, vérifiez qu'ils correspondent bien à la visibilité souhaitée !

Savoir dire « non » !

On peut ne pas vouloir être ami avec quelqu'un, ou avec les amis des amis !

Conseils : Se méfier des groupes idéologiques qui utilisent ces médias pour vous influencer.

13	Un ami m'envoie un mail en anglais avec des photos. Faut-il ouvrir le mail ?
14	Vrai ou faux ? Un collégien a environ environ 190 amis sur Facebook ?
15	Vrai ou faux ? 60% des 15-18 ans ont déjà accepté comme amis sur leur réseau social, des personnes qu'ils n'ont jamais rencontrées.

Les traces sur Internet

Parce qu'il fait partie de sa vie la plus privée, on oublie parfois qu'Internet est un ESPACE PUBLIC. Les données publiées non protégées sont accessibles à tous, et potentiellement diffusables dans la terre entière pour des années, voire revendues à des sociétés. La protection de vos données personnelles est sans aucun doute l'enjeu majeur à relever lorsque vous êtes sur le web. Un clic malheureux est vite arrivé, pensez-y !

Vos traces dans les moteurs de recherche

Dès que vous entrez une lettre, celle-ci est automatiquement envoyée sur le serveur du moteur de recherche, qui, en retour, vous soumet des suggestions. Vous n'avez pas eu besoin de valider votre saisie, et pourtant, des informations ont bien été transmises au moteur de recherche.

Quelles informations sont conservées par les moteurs de recherche ?

Les dates de vos visites - les mots-clés que vous entrez - les liens sur lesquels vous cliquez.

Chaque site auquel vous vous connectez peut connaître :

Votre adresse IP - votre fournisseur d'accès - votre système d'exploitation et les pages que vous consultez.

Conseils : Videz régulièrement le cache et l'historique de votre ordinateur.

Évitez de publier tout ce qui pourraient être perçues négativement par votre entourage et vos futurs employeurs.

« 73% des internautes s'inquiètent que d'autres personnes puissent utiliser leurs photos ou vidéos. ».

Sites ressources sur le sujet

<http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils>

<https://www.cnil.fr/fr/comment-ca-marche>

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données est un texte de loi européen adopté en avril 2016. Ce texte de référence européen porte sur la protection des données à caractère personnel.

Depuis le 25 mai 2018, les entreprises doivent être capables de garantir et de prouver que le traitement des données est conforme et sécurisé à tout moment. Le traitement des données doit pouvoir être traçable pour justifier de la mise en place de bonnes pratiques en termes de manipulation des données personnelles (collecte, stockage, utilisation, partage ou destruction).

8	Des jeunes décident de créer un blog, avec la fonction commentaire ouverte. Ils souhaitent complètement maîtriser les dérives possibles. Pour cela, il doivent... A : Contrôler les commentaires une fois en ligne. B : Lire chaque commentaire avant d'autoriser la publication. C : Autoriser des commentaires libres pour responsabiliser les visiteurs.
9	Vrai ou faux ? Une donnée personnelle est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement.
10	Quel est le terme anglais désignant les canulars qui circulent sur Internet ?
11	Qu'est-ce qu'une recommandation de l'Hadopi ? (Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet)
12	L'accès, la rectification et la suppression de vos informations constituent un droit en France. Pour le faire appliquer, vous devez... A : Envoyer une lettre recommandée au Ministère de la Justice. B : Faire une demande directe auprès du webmaster. C : Déposer une plainte auprès des services de police.

Photos et vidéos

Image de soi, image des autres

Mon image m'appartient,
sa diffusion n'est pas anodine.
Surtout à l'heure de la reconnaissance faciale...



ASTUCE : Les tags c'est sympa, mais n'en abusez pas. Refusez d'être identifié si vous n'en avez pas envie et demandez à vos amis leur accord avant de les tagguer.

CE QUE DIT LA LOI

La prise d'une photo et sa mise en ligne sont donc deux choses bien distinctes. Vous pouvez prendre n'importe quelle photo. Pas la diffuser. Faites bien attention, pour un mineur, en principe, vous devez vous assurer d'avoir le consentement des deux parents avant de publier. La mise en ligne, sans le consentement de la personne, est punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art 226-1 Code pénal).

RECOMMANDATIONS

- Ne diffusez pas de photos ou vidéos «compromettantes» (soirée arrosée, nudité...). Mettez-vous à la place des autres !
- Demandez à toute personne dont vous publiez une photo si elle est d'accord. Retirez la publication si celle-ci en exprime le souhait.
- Pour éviter la reconnaissance faciale, désactivez la «suggestion d'identification» que vos amis reçoivent par le réseau social.
- Surtout, ne faites pas circuler les images d'une infraction, vous seriez complices de celle-ci !



www.internetsanscrainte.fr
www.cnil.fr

TRAJALERE

CEMEA



Internet
Sans
Crainte

Image de soi, images des autres...

Les jeunes de 13 à 17 ans sont très préoccupés par leur image sur Internet. Ils essaient de gérer l'accès à leurs photos mais ne connaissent pas encore toutes les possibilités de contrôle et les risques liés à la diffusion d'images.

Publier des photos et des vidéos sur ses profils, des sites communautaires, répond aux mêmes règles que celles de la presse classique en terme de droits d'auteur et de droit à l'image. Ainsi, publier, sans autorisation de leurs auteurs, des photos de ses amis ou de ses profs, des photos trouvées n'importe où sur Internet, ou échanger des vidéos dont on n'est pas propriétaire, peut poser problème. Nous sommes responsables des photos que nous publions, que l'on en soit l'auteur ou non.

Quelques repères sur le droit à l'image des mineurs

Les mineurs voient leur droit à l'image géré par leurs parents ou tuteur. La prise de vue de mineurs doit donc être précédée d'une demande d'autorisation aux parents qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée (lieu, durée, modalité de présentation, de diffusion, support).

Définition de « Taguer »

Taguer, c'est associer un mot-clé à un élément. Le terme est souvent utilisé pour associer des photos et les noms des personnes qui y apparaissent.

Définition de « happy slapping »

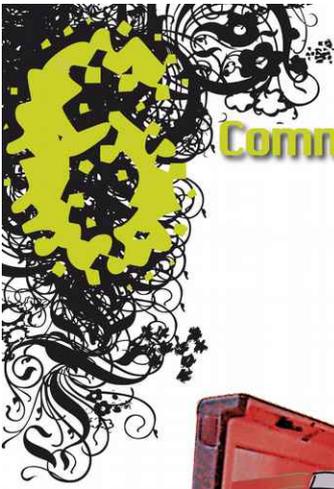
Il s'agit d'une pratique qui consiste à filmer avec un téléphone portable l'agression physique d'une personne et faire circuler la vidéo de cette agression.

Sites ressources sur le sujet

<http://www.internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils>

Attention : Il faut vérifier sur son compte Facebook si la fonction reconnaissance faciale sur les photos publiées est active ou non. Dans la catégorie "Fonctionnement des identifications", choisissez "off" pour la partie "Suggestions d'identification".

16	Vrai ou faux ? « Tagger » la photo d'une personne l'expose davantage sur les réseaux sociaux et sur Internet en général.
17	Mettre en ligne une vidéo sur un site communautaire tel que YouTube ou Dailymotion implique... A : L'acceptation de visionnage dans le monde entier à partir du site. B : Le passage dans le domaine public. C : La perte du droit d'auteur.
18	Qu'est ce que le Dedipix ?



Commentaires et tags

Diffamation, Provocation dites-non !

Mes pensées, je sais les
garder pour moi quand
il faut... Ma liberté
d'expression a
ses limites !



ASTUCE : Internet est un média extrêmement puissant. Tant mieux quand c'est pour la bonne cause. Par contre, cela demande à réfléchir avant toute publication.

CE QUE DIT LA LOI
« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »
Article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

RECOMMANDATIONS

- Ne participez pas aux conversations provocantes, injurieuses ou diffamatoires. Même si vous n'êtes pas à leur origine, vous seriez en tort.
- Les conflits, les désaccords existent dans la vie mais sur Internet, ils s'amplifient et deviennent incontrôlables.
- Rappelez-vous que sont interdits en France la diffamation, l'injure, les propos racistes ou homophobes, l'incitation à la haine... Mais aussi l'incitation à des pratiques illégales ou dangereuses.



www.internetsanscrainte.fr
www.cnil.fr



Diffamation, provocation, bien souvent du cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement est le fait d'utiliser les technologies de communication (les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux, courriers électroniques, réseaux sociaux, etc.) pour humilier ou intimider une personne de manière répétée dans le temps.

« 9% des élèves déclarent avoir été affublés d'un surnom méchant ou avoir subi une humiliation ou une insulte via SMS ou Internet »

« 1 jeune sur 4 dit avoir été victime de photos compromettantes sur Internet »

Certains jeunes banalisent les insultes ou les moqueries sur Internet, les considérant comme « une pratique courante » des réseaux sociaux. Il est donc important d'inviter les jeunes à en parler, de s'appuyer sur leur vécu, de les aider à identifier ce qu'est le cyber-harcèlement en répondant aux questions suivantes :

Avez-vous déjà subi ou observé dans vos réseaux ?

- des intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'une personne
- la publication d'une image de la victime en mauvaise posture

Attention à votre « e-réputation » : L'image, l'opinion que les internautes se font de vous à partir de toutes vos informations sur le net.

Sites ressources sur le sujet

<http://www.internetsanscrainte.fr/s-informer/quest-ce-que-le-cyber-harcelement>
<http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv>

Si le harcèlement est avéré, la police peut être avertie. A cette fin, des «preuves» sont toutefois nécessaires pour que celle-ci puisse mener son enquête. C'est pourquoi les victimes doivent apprendre à sauvegarder les messages problématiques.

19	Le happy slapping ... A : est un terme qui désigne une méthode journalistique. B : est une distribution publique de câlins. C : consiste à filmer avec un téléphone portable l'agression physique d'une personne et à faire circuler la vidéo de cette agression.
20	La cyberviolence concerne combien d'enfants et d'adolescents en France ? A : 1% - B : 5 % - C : 20 %

Pub et applications extérieures

C'EST CHER pour du gratuit

Même les éditeurs de
jeux vidéo doivent gagner
de l'argent... Pourquoi me
proposent-ils des
jeux gratuits ?

CE QU'ON EN DIT...

Les applications gratuites sont souvent une première étape vers des pratiques payantes. Elles peuvent aussi diriger les utilisateurs vers des sites de jeux d'argent en ligne qui sont interdits aux mineurs. (Voir le site de l'Autorité de régulation en ligne : <http://www.arjel.fr>) Les applications gratuites sont également des moyens de capter vos informations personnelles à des fins d'exploitation commerciale.

ASTUCE : Vos données ont de la valeur. Si vous les transmettez, elles pourraient bien être vendues. Lisez les petits caractères avant de cocher !

RECOMMANDATIONS

- De façon générale, pour tout site ou service en ligne, demandez-vous d'où vient l'argent.
- Attention aux achats d'accessoires, de petits jeux, de sonneries... qui seront débités de votre abonnement. Le paiement se fait par un simple clic dans les applications.
- Donner des infos détaillées sur soi sur son profil (ses passions, ses activités...), c'est donner les moyens de mieux vous communiquer de la pub dans tous vos espaces numériques.



www.internetsanscrainte.fr

www.cnil.fr

TRAJALERE

CEMEA

oise

Internet
Sans
Crainte

C'est cher pour du gratuit !

Les jeux offrent souvent des accès gratuits aux internautes pour leur faire prendre goût aux univers proposés. Puis les invitent à s'abonner ou à acquérir des biens virtuels pour accéder à des niveaux de jeu supérieurs ou progresser plus vite.

Environ 60% des joueurs achètent des biens virtuels en utilisant le paiement téléphonique avec des numéros surfacturés.

Attention aux publicités attractives qui vantent les jeux pour les mobiles. En plus du coût surtaxé, un abonnement peut suivre qui sera débité chaque semaine sur le forfait du téléphone. De plus le téléchargement du jeu ne garantit pas le bon fonctionnement et la compatibilité avec son mobile.

Des jeux vidéo intègrent des possibilités d'achats. Que ce soit à travers la publicité interactive ou au sein du jeu en ligne, le joueur peut être amené à acheter des produits internes ou externes au jeu.

Lisez bien les règles du jeu et le Contrat Licence d'Utilisateur Final qui décrivent les conditions financières.

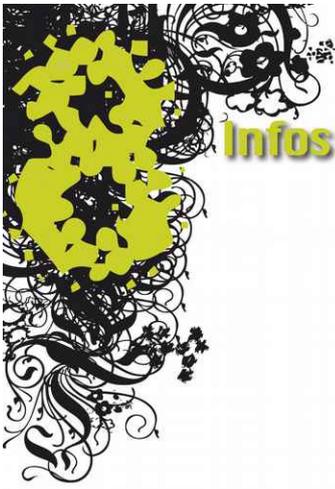
Sites ressources sur le sujet

www.pedagojeux.fr

Conseils : Avant de payer par téléphone ou sur Internet, se renseigner sur les tarifs et les modes de facturation (compris ou non dans le forfait téléphonique).

Vérifier régulièrement sur ses factures Internet et mobile s'il n'y a pas de prélèvements «imprévus».

21	Qu'est est ce qu'un SMS+ ?
22	Que signifie PEGI ?
23	Qu'est-ce qu'un Freemium ?
24	Les jeux d'argent en ligne sont autorisés... A : sans limite d'âge - B : à partir de 16 ans - C : à partir de 18 ans



Infos ou infox

des informations ou désinformation ?



QU'EN PENSEZ-VOUS ?

- Connaissez-vous les sites que vous consultez et leurs auteurs ?
- Savez-vous reconnaître l'information de la propagande, l'humour de la manipulation ou la fake news de l'article d'opinion ?
- Comment repérez-vous qu'une information est vraie ou fausse ?
- Vous rencontrez une information surprenante... Est-ce que l'image qui l'accompagne et sa légende sont des preuves incontestables ?

Savoir n'est pas croire... ce qu'on lit sur le net !

DES OUTILS POUR AGIR

- Lancez une recherche inversée d'image avec TinEye, un bon moyen de remonter à son origine et de savoir si elle a été ré-utilisée de manière correcte.



- Découvrez des analyses de rumeurs et de fausses informations sur la page « Vrai ou Fake » de france-info.



- Déchiffrez les sept commandements de la théorie du complot sur la page « On te Manipule » de gouvernement.fr



RECOMMANDATIONS

- Liker ou partager une information c'est important. Prenez le temps de réfléchir avant de la diffuser !
- Diversifiez vos sources avant de vous faire une opinion, en privilégiant les sites des institutions publiques.
- Un nombre considérable de likes ne détermine pas la fiabilité d'une information... juste sa popularité ! Recherchez la source d'un média produit par des journalistes.

En savoir plus

www.internetsanscrainte.fr
www.cnil.fr

TRAIALERE

CEMEA



Internet Sans Crainte

Des informations...ou désinformation ?

Source * Enquête 2018 Education aux écrans en Normandie. [Http://www.educationauxecrans.fr](http://www.educationauxecrans.fr)

Les modalités de l'accès des adolescents à l'information

Les jeunes de 15 à 18 ans s'informent à partir de quatre sources principales : les réseaux sociaux et la télévision mais aussi les acteurs de socialisation qui font partie de leur entourage immédiat, parents et amis.

Parmi les sources médiatiques, les réseaux sociaux sont leur première source d'information, mais ce n'est pas pour autant qu'ils leur accordent une confiance aveugle, bien au contraire. Ils reçoivent des informations de leurs proches sur les réseaux sociaux, mais ces proches ne leur assurent pas nécessairement l'authenticité de ces informations.

Pourtant, ils discutent de l'actualité avec leurs parents et leurs amis, ils leur font confiance en un sens. Mais bien souvent, la nature des informations échangées avec eux est plutôt ludique ou personnelle. Pour les jeunes, c'est la télévision qui conserve un rôle crucial dans l'information et la vérification de l'information.

83 % des jeunes s'informent de l'actualité par les réseaux sociaux mais seulement 5 % considèrent cette source comme fiable !

Pour les jeunes, la télévision est un outil majeur de « vérification » de l'information

La télévision est pour beaucoup une source fiable d'information. Cela est cohérent avec les réponses d'une enquête* qui placent la télévision comme source la plus fiable pour 45 % des adolescents.

Derrière cet appui dans la télévision, on trouve aussi une forme de confiance dans le travail des journalistes : « c'est encadré je pense », dit un jeune, une photo qui passe à la télévision est « certifiée ».

Leur confiance ne s'appuie en l'occurrence, pas sur un cours qu'ils auraient eu en classe sur la production journalistique, mais sur une conviction.

25	Quelle est la principale source d'information des 15-18 ans ?
26	Quelle source d'information paraît la plus fiable pour les 15-18 ans ?
27	Qu'est-ce que la désinformation ?

Quiz - Réponses

1	<p>Quels réseaux sociaux sont utilisés par les 11-14 ans ?</p> <p>1 : Snapchat (63 % garçons – 79 % filles) 2 : Instagram (50 % garçons – 67 % filles) 3 : Facebook (62 % garçons – 47 % filles)</p>
2	<p>Mon profil sur Internet, c'est :</p> <p>Réponse C</p>
3	<p>Vrai ou faux ? Supprimer son compte Facebook est immédiat.</p> <p>Faux. Et désactiver n'est pas supprimer ! Pendant un délai, le compte Facebook reste actif. Consultez les conditions d'utilisation.</p>
4	<p>Quel est le mot de passe le plus sécurisé ?</p> <p>Réponse B. Pour être le plus sûr possible, un mot de passe doit comporter des lettres en majuscules et en minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux. Évitez d'utiliser des informations personnelles et des mots courants.</p>
5	<p>Quel âge doit-on avoir pour s'inscrire sur Facebook ?</p> <p>Réponse : 13 ans</p>
6	<p>Pourquoi Facebook impose un âge minimum pour ouvrir un compte ?</p> <p>Réponse. Facebook applique le droit américain avec la loi COPPA (Children's Online Privacy Protection Act) qui interdit aux sites de recueillir des données d'enfants de moins de 13 ans, sans consentement parental. Et c'est bien la collecte des données qui intéresse Facebook !</p>
7	<p>Vrai ou faux ? Le règlement général sur la protection des données (RGPD) autorise un site Internet à utiliser les données personnelles des internautes de plus de 16 ans.</p> <p>Vrai. Le RGPD, qui établit un cadre légal au niveau européen pour protéger les données personnelles, autorise pour chaque État membre une réduction de l'âge minimal jusqu'à 13 ans. En France, le consentement des parents est demandé pour toute démarche collectant les données personnelles d'une personne de moins de 15 ans, âge légal fixé par l'Assemblée nationale. Cette information peut correspondre à une adresse IP, une adresse e-mail, un nom etc. et peut s'avérer être sensible lorsqu'elle cause des préjugés ou des discriminations.</p>
8	<p>Des jeunes décident de créer un blog, avec la fonction commentaire ouverte. Ils souhaitent complètement maîtriser les dérives possibles. Pour cela, il doivent...</p> <p>Réponse B. Au détriment d'une pure liberté d'expression et de l'immédiateté, une lecture de chaque commentaire avant publication est le moyen le plus sûr pour éviter les dérives sur un blog dont vous êtes responsable. C'est ce que l'on appelle la modération a priori. Lorsque l'on relit et intervient après publication, on parle de modération a posteriori.</p>
9	<p>Vrai ou faux ? Une donnée personnelle est une information qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement.</p> <p>Vrai. Il peut s'agir d'un nom, d'une photographie, d'une adresse IP, d'un numéro de téléphone, d'un identifiant de connexion informatique, d'une adresse postale, d'une empreinte, d'un enregistrement vocal, d'un numéro de sécurité sociale, d'un mail, etc.</p>
10	<p>Quel est le terme anglais désignant les canulars qui circulent sur Internet ?</p> <p>Un hoax est un canular ou une rumeur infondée circulant sur Internet, notamment par le biais des réseaux sociaux ou par mail.</p>
11	<p>Qu'est-ce qu'une recommandation de l'Hadopi ? (Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet)</p> <p>Une recommandation est un message d'avertissement transmis par la Commission de protection des droits de l'Hadopi pour vous informer de votre manquement à votre obligation de surveillance de votre accès à Internet. Elle vous avertit des sanctions encourues ainsi que de l'existence de moyens de sécuriser votre connexion. Les recommandations de l'Hadopi sont adressées directement au titulaire de l'accès à Internet. Seuls les agents habilités et assermentés de l'Hadopi ont accès à vos données. Votre identité reste confidentielle.</p>

Quiz – Réponses (suite)

12	<p>L'accès, la rectification et la suppression de vos informations constituent un droit en France. Pour le faire appliquer, vous devez...</p> <p>Réponse B. La procédure consiste dans un premier temps à prendre contact avec le responsable de la base de données ou webmaster dont les coordonnées doivent être accessibles. S'il n'y a pas de réponse après un mois, il est possible de saisir la CNIL.</p>
13	<p>Un ami m'envoie un mail en anglais avec des photos. Faut-il ouvrir le mail ?</p> <p>Non. Je vérifie auprès de mon ami si le mail vient bien de lui. Vigilance, vous pouvez recevoir des messages en provenance d'un mail piraté qui utilise les contacts d'une de vos connaissances. Observez les détails inhabituels, l'utilisation de l'anglais, la raison des pièces jointes, l'objet du message, etc.</p>
14	<p>Vrai ou faux ? Un collégien a environ 190 amis sur Facebook ?</p> <p>Vrai. Et 210 pour un lycéen.</p>
15	<p>Vrai ou faux ? 60% des 15-18 ans ont déjà accepté comme amis sur leur réseau social, des personnes qu'ils n'ont jamais rencontrés.</p> <p>Vrai. Et 43% des problèmes rencontrés par les 11-18 an, sont avec des INCONNUS.</p>
16	<p>Vrai ou faux ? « Tagger » la photo d'une personne l'expose davantage sur les réseaux sociaux et sur Internet en général.</p> <p>Vrai. La vérification des identifications (tag) est une option sur les réseaux sociaux qui vous permet d'approuver ou de refuser les identifications ajoutées à vos publications par d'autres personnes</p>
17	<p>Mettre en ligne une vidéo sur un site communautaire tel que YouTube ou Dailymotion implique...</p> <p>Réponse A. Le principe de ce genre de site est le partage. C'est d'ailleurs ce qui fait leur popularité. Il est intéressant de regarder la réponse C concernant la perte du droit d'auteur, en vérifiant dans les CGU du site. Selon les sites, cette question du droit peut varier.</p>
18	<p>Qu'est ce que le Dedipix ?</p> <p>De l'époque des blogs, cette pratique consiste à écrire son prénom ou une « envie » sur une partie de son corps (bras, jambes, torse, poitrine, parties intimes, etc.) et de poster la photo de ce tatouage sur le blog d'un autre internaute. Cette pratique peut donner lieu à des dédicaces parfois dégradantes pour le jeune.</p>
19	<p>Le happy slapping ...</p> <p>Réponse C : consiste à filmer avec un téléphone portable l'agression physique d'une personne et à faire circuler la vidéo de cette agression.</p>
20	<p>La cyberviolence concerne combien d'enfants et d'adolescents en France ?</p> <p>Réponse C. Via les téléphones portables, messageries instantanées, chats et jeux en ligne, la cyberviolence toucherait environ 20 % des jeunes scolarisés et le cyberharcèlement 6 % d'entre eux. Les filles sont davantage les victimes de ce phénomène qui prend souvent pour elles un caractère sexuel.</p>
21	<p>Qu'est est ce qu'un SMS+ ?</p> <p>SMS+ est un service de micro-paiement par SMS. Il est notamment utilisé pour les services de votes dans certaines émissions de télévision, de jeux, de personnalisation du mobile, ou de promo...via un numéro court SMS à 5 chiffres. Ces achats apparaissent sur votre facture mobile ou sont décomptés de votre crédit.</p>
22	<p>Que signifie PEGI ?</p> <p>Pan European Game Information (PEGI) est un système d'évaluation européen des jeux vidéo fondé pour aider les consommateurs européens à s'informer de chaque type de jeux vidéo à l'aide de différents logos exposés sur leur boîte d'origine.</p>
23	<p>Qu'est-ce qu'un Freemium ?</p> <p>Le freemium (mot-valise des mots anglais free : gratuit, et premium : prime) est une stratégie commerciale associant une offre gratuite, en libre accès, et une offre « premium », plus haut de gamme, en accès payant.</p>

Quiz – Réponses (suite)

24	Les jeux d'argent en ligne sont autorisés... Réponse C. A partir de 18 ans
25	Quelle est la principale source d'information des 15-18 ans ? Parmi les sources médiatiques, les réseaux sociaux sont leur première source d'information pour 83 %.
26	Quelle source d'information paraît la plus fiable pour les 15-18 ans ? Pour 45 % des jeunes*, la télévision reste pour une majorité d'adolescents, quelle que soit la filière, le média qui inspire le plus de confiance.
27	Qu'est-ce que la désinformation ? C'est une information « limitée » : une information partiellement ou complètement fausse dans le but de tromper, de « nuire à quelqu'un, d'ajouter du crédit à une théorie ».

* Enquête 2018 Education aux écrans en Normandie.